

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1174

présenté par
Mme Piron, rapporteure et Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 67

À l'alinéa 5, supprimer le mot :

« audiovisuel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.